

Image not found or type unknown



droit et pourcentage dans la vente d'un bien

Par **jco**, le **23/01/2013** à **14:08**

bonjour Maitre

Mon épouse, veuve d'un 1 mariage sous le régime de la communauté, veut vendre la maison acquise pendant leur union avec son époux décédé , il n'y a pas de donation ni de testament qui a été fait, sachant qu'elle a 2 enfants de cette union, et que l'une des enfants est décédée , celle ci sans testament, était était célibataire et sans enfant, , tout comme la 2 enfant qui elle est vivante, comment les parts sont elles réparties?
merci de votre aide